

Ami Zemmour, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?

écrit par François des Groux | 26 octobre 2019



Pendant la seconde guerre mondiale, nombreux furent les corbeaux à dénoncer les juifs et les résistants pourchassés par la milice ou la Gestapo.

En 2019, des juifs et des résistants à l'islamisation de la France, doivent désormais affronter le nazislamisme et ses supplétifs zélés de la gauche collaborationniste.

Anciens bouffeurs invétérés de curés, laïcards intransigeants envers la soutane ou la cornette, les gauchistes se sont mués, paradoxalement, en dévots zélés d'une « religion dangereuse... [et] la plus con » ([Houellebecq](#)). Comme du temps où elle se pâmait devant le stalinisme ou le maoïsme, religions de goulags et de mort(s), la gauche embrasse l'islam conquérant avec la plus grande des ferveurs.

La gauche a, enfin, (re)trouvé son maître...

.

Et dans notre république crypto-soviétique, elle dispose du pouvoir médiatique et judiciaire pour faire taire les résistants à l'islamisation.

Contre Eric Zemmour et les islamo-récalcitrants, elle hurle, pétitionne, manifeste et dénonce donc à tout va dans les journaux subventionnés, devant le CSA ou la « Justice ». Pour elle, la liberté d'expression n'est réservée qu'aux rappers antiblancs et aux indigénistes décoloniaux antisionistes/anti-France.

.

Dernier « coupeur de langues » en date : Pierre Serne, un élu d'un machin de gauche appelé Groupe Alternative écologiste et sociale (Ile-de-France) où officie le très islamophile Benoit Hamon. Voyant, en Eric Zemmour, un nouveau *Reichsführer* exerçant son pouvoir de séduction des foules sur Cnews, il prend son courage à deux mains (il ne risque rien), s'en va fayoter auprès du procureur de la République et dénoncer le polémiste pour :

– Avoir « stigmatisé » les musulmans, les migrants et les couples homosexuels : « *provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ou de leur sexe ou orientation sexuelle* » (un an de prison et 45 000€ d'amende)

– Avoir nié le rôle de Pétain dans le sort des juifs et repris une thèse révisionniste : « *apologie des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi* ».

– Avoir mentionné la campagne de pacification de l'Algérie

par le général Bugeaud en 1840 : « apologie des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ».

Propos d'Eric Zemmour : un élu saisit le procureur de la République

Un conseiller régional d'Ile-de-France dénonce les « provocations à la discrimination et à la haine » et « l'apologie de crimes de guerre » professées par le polémiste dans sa nouvelle émission de CNews.

Eric Zemmour va-t-il à nouveau devoir s'expliquer devant les tribunaux? Le procureur de la République du tribunal de Paris a été saisi aujourd'hui pour une série de propos tenus par le polémiste proche de l'extrême droite dans sa nouvelle émission de CNews, la chaîne info du groupe Canal +.

Une procédure lancée par Pierre Serne. Ce conseiller régional d'Ile-de-France, porte-parole du parti Génération.s de Benoît Hamon dénonce dans [un courrier](#), dont Le Parisien a obtenu copie, les « provocations à la discrimination et à la haine » et « l'apologie de crimes de guerre » professées par Eric Zemmour sur CNews depuis le lundi 14 octobre, date du lancement de son émission quotidienne « Face à l'info ».

L'élu justifie sa démarche par l'article 40 du code de procédure pénale qui stipule que « tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République ».

Le CSA a également ouvert une instruction

Pierre Serne liste les déclarations d'Eric Zemmour lors des deux premières semaines de l'émission. « A trois reprises au moins [...], des propos ont été tenus qui appelaient au rejet et stigmatisaient les personnes de confession musulmane ou les migrants mais aussi les couples homosexuels », écrit l'élu, qui dénonce aussi d'autres déclarations de Zemmour « niant le rôle du maréchal Pétain dans le sort des Juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale et reprenant la thèse révisionniste » et d'autres « faisant l'apologie explicite des massacres perpétrés par le général Bugeaud ».

Pierre Serne demande l'ouverture d'une information judiciaire. De son côté, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a déjà lancé une procédure pour cette même série de propos tenus dans « Face à l'info » à la suite de signalements des téléspectateurs. Mais l'instruction de ces déclarations pourrait prendre plusieurs semaines. Jeudi, le CSA a vivement sanctionné la diffusion en direct par LCI du discours d'Eric Zemmour lors de la « convention de la droite », le 28 septembre dernier.

Fait rarissime, les Sages ont transmis au procureur de la République les plaintes des téléspectateurs après ce meeting.

<http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/tv/propos-d-eric-zemmour-un-elu-saisit-le-procureur-de-la-republique-25-10-2019-8180334.php>